



LEGS SINGER

Chaque année un don est attribué au titre du LEGS SINGER à deux familles de PONT-à-MARCQ, nécessiteuses ou méritantes et ayant au moins cinq ans de résidence dans notre commune et ne l'ayant pas obtenu depuis au moins 5 ans.

Les personnes qui estiment répondre à ces critères et souhaitent solliciter ce don sont priées d'adresser en mairie leur demande dans laquelle elles apporteront toutes précisions utiles sur leur situation ; et ce avant le SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2017.

Préciser sur l'enveloppe : « LEGS SINGER ».

Le 14 août 2017

Le Maire,



Daniel CAMBIER